

Certification à la conduite de chaufferies à vapeur ou eau surchauffée exploitées avec ou sans présence humaine permanente

Faites reconnaître vos compétences avec un certificat « C by Apave »



La conduite de chaufferies comporte de nombreuses actions à risques et doit impliquer une parfaite maîtrise de l'ensemble des paramètres et des facteurs garantissant la sécurité du personnel et des installations. Le certificat « C by Apave » à la conduite de chaufferies est le seul existant dans ce domaine et dont l'application est interprofessionnelle (exploitants de chaufferies, industries agro-alimentaire, pharmaceutique, chimique,...). Celui-ci est délivré par Apave Certification, organisme reconnu et indépendant, spécialisé en ingénierie de certification.



Reconnaissance délivrée

Une personne certifiée reçoit un certificat de compétences « C by Apave », nominatif qui garantit :

Au certifié : une reconnaissance objective valorisant son savoir-faire en matière de conduite de chaufferies industrielles et une sécurisation de son parcours professionnel validée par la seule certification existante dans ce domaine.

- **A l'employeur :** la motivation de ses collaborateurs en valorisant leur savoir-faire, un outil de mesure pour le retour sur investissement en formation, la qualité d'intervention de son personnel et une différenciation par rapport à ses concurrents.

Durée de validité du certificat : 3 ans



Pré-requis à l'examen de certification

CAS	Cas n°1	Cas n°2	Cas n°3
Niveau de formation initiale	Diplôme de niveau 3 en maintenance industrielle ou électromécanique	Pas de pré-requis particulier	Pas de pré-requis particulier
Expérience professionnelle	Justifier d'une expérience minimum de 6 mois en chaufferie industrielle	Justifier d'une expérience minimum de 1 an en chaufferie industrielle	Justifier d'une expérience de minimum 5 ans en conduite de chaufferie industrielle ex. Chef de quart
Formation obligatoire ou équivalent sous dérogation	ENT012 « Conduite de chaufferies à vapeur ou eau surchauffée exploitées avec ou sans présence humaine permanente : chauffeur » OU ENT002 « Assurer l'exploitation des chaufferies vapeur ou eau surchauffée avec ou sans présence humaine permanente »		Pas de pré-requis particulier
Pré-requis supplémentaire (selon installation du candidat)	Détenir une habilitation réglementaire en électricité le cas échéant Et/ou Détenir une habilitation réglementaire en pression le cas échéant Et/ou Détenir une habilitation en gaz le cas échéant		

Contenu de l'évaluation

Cet examen s'inscrit dans la continuité de l'une des deux formations dispensées par Apave. Il se déroule en 3 phases:

- D'une **épreuve théorique** dispensée à l'issue de la formation (constituée d'un QCM d'une **durée d'1h30**).
- D'une **première épreuve pratique** dispensée à l'issue de la formation (constituée d'une mise en situation d'une **durée de 0,5 jour**).
- D'une **deuxième épreuve pratique** dispensée après **6 mois de pratique** du candidat sur son installation (constituée d'une mise en situation surveillée par un examinateur Apave Certification n'ayant pas pris part au processus de formation, d'une durée de **0,5 jour**).

Plus d'informations sur www.apave-certification.com ↙

Vous avez des idées de projets, n'hésitez pas à contacter notre équipe d'experts :

Apave Certification
191, rue de Vaugirard
75738 PARIS CEDEX 15
Tél : +33(0)1 45 66 18 18

apave.certification@apave.com
www.apave-certification.com
Suivez-nous sur twitter : @Apave_Certif